

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

COMMISSION INTERNE DES

MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

INTERNAL PROCUREMENT

COMMITTEE

ADDITIF N°001/A/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2026

Modifiant et Complétant les points 10, 13 et 15 de l'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2026 DU 19/01/2026 et le point 13.1.f, 21.2 et 25.1 du RPAO, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE TIBATI :

Lot 1 : EP MALARBA I

Lot 2 : EP WANDJOCK

Les modifications à apporter se présentent comme suit :

Au lieu de :

10 Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 450 000 (quatre cent cinquante mille) francs CFA par lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres ; Cette caution de soumission devra être revêtue de la mention manuscrite de l'établissement l'ayant délivré. Elle doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) ou un chèque certifié / chèque Banque.

13 Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de Tibati contre récépissé, au plus tard le **24/02/2026 à 10 Heures** et devra porter la mention :

15 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **24/02/2026 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Tibati dans la salle des actes de la Mairie de Tibati.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leurs choix dûment mandatée.

Lire plutôt :

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 450 000 (quatre cent cinquante mille) francs CFA par lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres ; Cette caution de soumission devra être revêtue de la mention manuscrite de l'établissement l'ayant

délivré. Elle doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la caisse de dépôt et de consignation (CDEC).

NB : Au cas où un chèque certifié ou chèque-Banque est produit en lieu et place d'un cautionnement, il doit être libellé à l'ordre de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) pour le compte du Maître d'Ouvrage. Il doit être accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)

Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de Tibati contre récépissé, au plus tard le **03/03/2026 à 10 Heures** et devra porter la mention :

Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **03/03/2026 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Tibati dans la salle des actes de la Mairie de Tibati. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leurs choix dûment mandatée.

Le reste sans changement.

COPIE :

- DD/MINMAP/DJ
- ARMP
- PRESIDENT CIPM
- AFFICHAGE/CHRONOS./-

Tibati, le

19 FEV 2026

**Le Maire de la Commune de Tibati,
MAITRE D'OUVRAGE**



Amadou Amadou
Président de l'Ordre du
Maitre Camerounais